

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 113**28 janvier 2004****SOMMAIRE**

Allied Dynamics Holding S.A., Luxembourg	5421	Lux-Equity Advisory S.A. Holding, Luxembourg . .	5381
Asia Venture Capital S.A., Luxembourg	5392	Mariz Holding S.A., Luxembourg	5423
Avimmo S.A., Luxembourg	5379	Mc Clou S.A., Luxembourg	5423
Beckerich Préformes S.A., Beckerich	5417	Mum Management S.A., Troisvierges	5394
BJ Services Company, S.à r.l., Luxembourg	5395	Naka International S.A., Luxembourg	5417
BJ Services International, S.à r.l., Luxembourg . . .	5395	Nareco, S.à r.l., Luxembourg	5423
BK Consulting S.A., Esch-sur-Alzette	5422	New Page S.A.H., Luxembourg	5379
Brefina S.A., Luxembourg	5393	OSN Holding S.A., Luxembourg	5420
Calidad S.A., Luxembourg	5379	Parfid S.A., Luxembourg	5412
Candilore S.A., Luxembourg	5424	Pase Private Equity Holdings S.A., Luxembourg . .	5392
Cape S.A., Alzingen	5391	Restaurant Long Zhu, S.à r.l., Redange-sur-Attert	5382
Cape S.A., Alzingen	5391	S.A. des Eaux Minérales de Beckerich, Beckerich.	5411
Cape S.A., Alzingen	5391	S.A. des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich,	
Carofin S.A., Luxembourg	5393	Beckerich	5417
Caves Sunnen-Hoffmann, S.à r.l., Remerschen . . .	5395	Sea Pilot Investments S.A., Luxembourg	5380
Cercom S.A., Luxembourg	5416	Seawall International S.A., Luxembourg	5419
City Investment S.A., Luxembourg	5418	Société de Révision et d'Expertises, S.à r.l., Lu-	
Compagnie Financière Pascal S.A., Luxembourg . .	5403	xembourg	5378
Cowen Holding S.A., Luxembourg	5415	Socrate S.A., Luxembourg	5416
Cowen Holding S.A., Luxembourg	5415	Solelec S.A., Koetschette	5383
Cowen Holding S.A., Luxembourg	5415	Son Group S.A., Luxembourg	5421
De Auditu S.A., Dudelange	5381	Standby S.A., Luxembourg	5379
De Auditu S.A., Dudelange	5382	Steam & Diesel International S.A., Luxembourg .	5416
Delarue S.A., Luxembourg	5379	Taylor Woodrow (Luxembourg) Holdings, S.à r.l.,	
Emav S.A., Luxembourg	5394	Luxembourg	5383
Escondido Village Technologies S.A., Luxembourg	5421	Telemade S.A.H., Luxembourg	5422
Eurofin Management S.A., Luxembourg	5380	Tilbury Investments S.A., Luxembourg	5415
Europäische Portfolio Holding S.A., Luxembourg .	5380	UMTS Project Luxembourg S.A., Luxembourg . .	5419
Finance Organizations S.A., Luxembourg	5422	UMTS Project Luxembourg S.A., Luxembourg . .	5419
(La) Financière Alton S.A., Luxembourg	5418	UMTS Project Luxembourg S.A., Luxembourg . .	5419
Finproject Services S.A., Luxembourg	5380	UTS S.A., United Trading Systems, Luxembourg	5420
Fourstrokotech S.A., Luxembourg	5421	Utah, S.à r.l., Luxembourg	5404
Free Net S.A., Luxembourg	5421	Watticht Holding S.A., Alzingen	5420
Geradpark S.A., Luxembourg	5393	Watticht Holding S.A., Alzingen	5420
Gevapan Invest Holding S.A.	5414	Watticht S.A., Alzingen	5382
Hasselt S.A., Luxembourg	5424	Watticht S.A., Alzingen	5382
Immo Nord S.A., Luxembourg	5380	World Wide Tradenet Luxembourg S.A., Keispelt	5424
Irman Finance S.A., Luxembourg	5394	WPP Luxembourg Square LLC, S.à r.l., Luxem-	
Kadant Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5396	bourg	5418
Keispelt Immobilière S.A., Keispelt	5424	WPP Luxembourg Square LLC, S.à r.l., Luxem-	
Listar S.A., Luxembourg	5423	bourg	5418

SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 86.145.

L'an deux mille trois, le huit décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, né à Torre Annunziata (Italie), le 6 février 1962, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, propriétaire de soixante-quatorze (74) parts de SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l., L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, inscrite au Registre de commerce sous le numéro B 86. 145, constituée suivant acte Frank Molitor de Dudelange en date du 16 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 840 du 3 juin 2002;

2.- Albert Schiltz, expert-comptable, né à Luxembourg, le 2 décembre 1934 et son épouse Astrid Hengen, sans état, née à Luxembourg, le 9 novembre 1937, demeurant ensemble à L-5254 Sandweiler, 6, rue Batty Weber, propriétaires de dix-sept (17) parts de SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l.;

3.- Guy Lanners, expert-comptable, époux de Nathalie Schiltz né à Luxembourg, le 9 septembre 1965, demeurant à L-8023 Strassen, 1, rue des Anémones, propriétaire de dix-sept (17) parts de SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l.,

4.- Jean Nicolas dit John Weber, conseil fiscal, époux de Joséphine Marie Agnès dite Agny Lommer, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton, propriétaire de dix-sept (17) parts de SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l., né le 17 mai 1950 à Wiltz.

D'abord,

Aniel Gallo, Albert Schiltz, Guy Lanners et John Weber, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils décident le dédoublement des parts par voie d'échange d'une (1) part ancienne contre deux (2) parts nouvelles.

2) Suite à la résolution précédente, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par deux cent cinquante (250) parts de cinquante (50,-) euros chacune.

Puis,

les époux Schiltz-Hengen, préqualifiés, cèdent à:

1) MYA S.A. avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, ici représentée par deux de ses administrateurs Guy Lanners, expert-comptable, demeurant à Strassen et John Weber, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, dix-sept (17) parts de la Société pour le prix de huit cent cinquante (850,-) euros.

2) NOVELLEX S.A. avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, ici représentée par deux de ses administrateurs Guy Lanners, expert-comptable, demeurant à Strassen et John Weber, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, dix-sept (17) parts de la Société pour le prix de huit cent cinquante (850,-) euros.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

A ce sujet, les cessionnaires déclarent avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les comptes tout comme les cédants confirment que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Les prix de cessions ont été payés par les cessionnaires aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ces cessions sont acceptées au nom de la Société par Aniel Gallo, agissant en sa qualité de gérant de ladite Société.

En outre et pour autant que de besoin, Aniel Gallo, Guy Lanners et John Weber renoncent à leur droit de préemption légal.

Ensuite,

Aniel Gallo, Guy Lanners, John Weber, MYA S.A. et NOVELLEX S.A., seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent la résolution suivante:

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Gallo, A. Schiltz, A. Hengen, G. Lanners, J. Weber, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2003, vol. 881, fol. 73, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 janvier 2004.

F. Molitor.

(002480.3/223/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

AVIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 82.153.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(002578.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

DELARUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 85.000.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(002579.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

NEW PAGE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 68.582.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(002580.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

STANDBY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 71.931.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(002581.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

CALIDAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 72.866.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(002582.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

EUROPÄISCHE PORTFOLIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.120.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(002612.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

IMMO NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 86.366.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

IMMO NORD S.A.

Signatures

(002625.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

SEA PILOT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.004.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

SEA PILOT INVESTMENTS S.A.

Signatures

(002632.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FINPROJECT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.556.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le domiciliataire

Signatures

(002647.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

EUROFIN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.003.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le domiciliataire

Signatures

(002648.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

LUX-EQUITY ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 41.262.

Les comptes annuels au 30 septembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00338, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-EQUITY ADVISORY S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(002164.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

DE AUDITU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 90.388.

L'an deux mille trois, le neuf décembre.

Pa-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DE AUDITU S.A. de L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 janvier 2003, numéro 100.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de:

- Guy Lanners, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire:

- John Weber, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

- Roland Petrih, ingénieur, demeurant à Entrange (France).

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

1) Libération du solde du capital par versement en espèces;

2) Transfert du siège social de L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération;

3) Modification du 4^{ème} alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective d'un administrateur et de l'administrateur-délégué.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle constate que le capital social de la Société est actuellement complètement libéré suite au versement de la somme de vingt-trois mille deux cent cinquante (23.250,-) euros sur le compte de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Seconde résolution

Elle transfère le siège social de la Société de Luxembourg à Dudelange.

Troisième résolution

Elle modifie le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Raison sociale, Siège social.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de DE AUDITU S.A. Le siège social est établi à Dudelange.»

Quatrième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

Cinquième résolution

Elle modifie le 4^{ème} alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective d'un administrateur et de l'administrateur-délégué.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Lanners, J. Weber, R. Petrih, F. Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2003, vol. 881, fol. 74, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 janvier 2004.

F. Molitor.

(002475.3/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

DE AUDITU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 90.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 janvier 2004.

F. Molitor.

(002476.3/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

RESTAURANT LONG ZHU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 12, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 6.388.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2004, réf. DSO-AM01524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 29 décembre 2003.

Signature.

(900107.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 2004.

WATTICHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 48.059.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juin 1994, acte publié au Mémorial C n° 421 du 27 octobre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WATTICHT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002238.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

WATTICHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 48.059.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juin 1994, acte publié au Mémorial C n° 421 du 27 octobre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WATTICHT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002240.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

SOLELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Koetschette.

R. C. Diekirch B 91.565.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 septembre 2003 que:

- suite au décès de Monsieur Jean-Marie Garcez, administrateur et président du conseil d'administration, l'assemblée décide de nommer Monsieur Charles Brenez, ingénieur civil, demeurant à 51, rue Pergère à B-1420 Braine-l'Alleud pour achever le mandat de Monsieur Garcez. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004,

- Monsieur Luc De Winter, ingénieur civil, demeurant Voordelann 8 à B-9831 Sint-Martens-Latem, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Guillebert De Fauconval démissionnaire. Monsieur De Winter achèvera le mandat de Monsieur De Fauconval; celui-ci prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Pour extrait sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(900109.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 2004.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.898.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighteenth day of December, at 9:45am.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

TAYLOR WOODROW Plc, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 2 Princes Way, Solihull, West Midlands B9 13ES, United Kingdom.

The founder is here represented by Ms. Corine Frérot, lawyer, residing at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such party declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1.- There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the «Law»), of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2.- The Company's name is TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 3.- The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, any rights, intellectual property rights, trademarks, copyrights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell, license or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, or in which the Company has a direct or indirect financial interest, or any company of the group the Company is belonging to, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4.- The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5.- The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6.- The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7.- The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8.- The Company's capital is set at GBP 10,500 (ten thousand five hundred British Pounds), represented by 210 (two hundred and ten) shares with a nominal value of GBP 50 (fifty British Pounds) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 9.- One share confers one voting right and a shareholder has a voting right commensurate to his shareholding.

Art. 10.- The shares are freely transferable.

The shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless the shareholder(s) shall have agreed thereto by a resolution.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Management

Art. 11.- The Company will be managed by a board of managers composed of «Class A», «Class B» and «Class C» managers. The managers need not be shareholder(s) of the Company.

The Class A managers may only be employees of any company of the Taylor Woodrow group and shall be residing in the United Kingdom;

The Class B managers may only be employees of any company of the Taylor Woodrow group and shall not be residing in the United Kingdom;

The Class C managers are any non UK resident individuals who are not employees of the Taylor Woodrow group.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution of the shareholder(s) taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, with or without cause, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the shareholders or the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by:

- The joint signature of a Class B and a Class C manager; or
- The joint signature of three managers, provided that two of them are Class B and/or Class C managers, and at least one of them is a Class A or Class B manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholders or managers of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 12.- Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13.- The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. All meetings of the board of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers shall choose among its members a chairman, who cannot be a Class A manager. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers, or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 48 hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

If two managers are present, only a Class B and a Class C manager present in person, by proxy or by representative, will constitute a quorum. If three managers are present in person, by proxy or by representative, a quorum can only be constituted if two of the managers are Class B and/or Class C managers, and at least one of the managers is a Class A or Class B manager.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers, provided that they are not located in the United Kingdom, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General meetings of Shareholders

Art. 14.- Decisions of shareholders are taken as follows:

- in case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

- If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case, one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the last business day of June. Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 15.- General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by the sole shareholder.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary resolution of the sole shareholder or an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 16.- The Company's financial year begins on 1 February and closes on 31 January.

Art. 17.- Each year, as of 31 January, the manager, or the board of manager(s) as the case may be, will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the manager, or the board of managers as the case may be, will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18.- Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 19.- If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder.

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholder(s).

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor(s) («réviseurs d'entreprises») appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor(s) may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20.- The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent of the net profit will be transferred to the Statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the Statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21.- The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 22.- The liquidation will be carried out by one or more liquidator(s), physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify its/their powers and fix its/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholder(s) proportionally to the shares he/they hold.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 23.- Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 January 2004.

Subscription - Payment

The 210 (two hundred and ten) shares representing the capital have been entirely subscribed by TAYLOR WOODROW Plc, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 10,500 (ten thousand five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

For the tax administration, the capital is evaluated at EUR 14.950,- (fourteen thousand nine hundred fifty euros).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The following is appointed manager «A» of the Company for an undetermined duration:
 - Mr Steve Impey, residing at 7 Wayborne Grove, Ruislip, Middlesex HA4 7DU, United Kingdom;
 - Mr Andy Hurst, residing at 61 Meriden Road, Hampton-in-Arden, Solihull, West Midlands, B92 0BS, United Kingdom;
- 2) The following is appointed manager «B» of the Company for an undetermined duration:
 - Mr John Elkington, residing at Calle Servants 18, Sotogrande, San Roque, Cadiz 11310, Spain;
- 3) The following is appointed manager «C» of the Company for an undetermined duration:
 - Mr Aidan Foley, residing at 7 rue des Roses, L-1445 Luxembourg;

- Mr Vivian Peelo, residing at 23 Bramley Heath, Castleknock, Dublin 15, Ireland;
- In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by:
- The joint signature of a Class B and a Class C manager; or
 - The joint signature of three managers, provided that two of them are Class B and/or Class C managers, and at least one of them is a Class A or Class B manager.
- for all acts falling within the bounds laid down by its purpose or by the Law.
- 2) The Company shall have its registered office at Allied Irish Bank, 69A boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre, à 9 heures 45 du matin,
Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

TAYLOR WOODROW Plc, une société régie par le droit d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social à 2 Princes Way, Solihull, West Midlands B9 13ES, Royaume-Uni.

Le fondateur est ici représenté par Melle Corine Frérot, juriste, résidant à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (les «Statuts») qu'il déclare constituer et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}.- Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2.- La dénomination de la société est TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 3.- L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, droits intellectuels, marques, copyrights, brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre, les donner en license ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, ou à toute société du groupe auquel la Société appartient, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits précédemment et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4.- Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision de la gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire de(s) associé(s) prise dans les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (permanent ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

Art. 5.- La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6.- Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7.- Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour l'exercice de leurs droits, ils doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (le cas échéant).

Capital - Parts sociales

Art. 8.- Le capital social est fixé à GBP 10.500 (dix mille cinq cents Livres Sterling), représenté par 210 (deux cent dix) parts sociales de GBP 50 (cinquante Livres Sterling).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9.- Une part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions, et un associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

Art. 10.- Les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées inter vivos à des tiers non-associés à moins que l'associé (ou les associés) n'ait donné son accord.

Pour le reste, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Gérance

Art. 11.- La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de gérants de Classe A, de Classe B et de Classe C. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Les gérants de Classe A sont obligatoirement des employés de toute société du groupe Taylor Woodrow et sont obligatoirement résidents au Royaume-Uni.

Les gérants de Classe B sont obligatoirement des employés de toute société du groupe Taylor Woodrow, et résident obligatoirement dans tout autre Etat que le Royaume-Uni.

Les gérants de Classe C sont obligatoirement des individus non-résidents au Royaume-Uni et qui ne sont pas des employés du groupe Taylor Woodrow.

Les gérants seront nommés et leur rémunération déterminée par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant. La rémunération des gérants peut être modifiée par une résolution du ou des associé(s) prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) pourront, à tout moment, avec ou sans justification, révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) par les Lois ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La société sera engagée par:

- La signature conjointe d'un gérant de Classe B et d'un gérant de Classe C;

- La signature conjointe de trois gérants, pourvu que deux au moins d'entre eux soient des gérants de Classe B et/ou de Classe C, et que l'un au moins d'entre eux soit un gérant de Classe A ou de Classe B.

Le conseil de gérance, peut ponctuellement sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12.- Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13.- Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Toutes les réunions du conseil de gérance doivent se tenir sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président, qui ne peut en aucun cas être un gérant de Classe A. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins 48 heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf cas d'urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication, de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation n'est requise pour des réunions qui se tiennent aux heures et lieux fixés aux termes d'une résolution antérieure du conseil de gérance.

Si deux gérants sont présents, seulement un gérant de Classe B et un gérant de Classe C, présents en personne, par procuration ou par représentant, constituent un quorum. Si trois gérants sont présents en personne, par procuration ou par représentant, un quorum ne peut être constitué que si deux des gérants sont des gérants de Classe B et/ou Classe C, et si au moins l'un des gérants est un gérant de Classe A ou de Classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant, pour autant qu'il ne soit pas physiquement situé au Royaume-Uni, peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Décisions des associés

Art. 14.- Les décisions des associés sont prises comme suit.

- en présence d'une pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé vote par écrit.

- Si le nombre d'associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le dernier jour ouvré du mois de juin. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15.- Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés seront immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises que par une résolution extraordinaire de l'associé unique ou de l'assemblée générale extraordinaire des associés à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Il s'ensuit que l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être rédigés par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16.- L'exercice social commence le premier février et se termine le 31 janvier.

Art. 17.- Chaque année, avec effet au 31 janvier, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 18.- Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre d'associés excède vingt-cinq, cette inspection ne pourra être effectuée que durant les quinze jours précédents l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 19.- Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (le cas échéant) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (le cas échéant) qui décide des termes et conditions de son / leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20.- L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales ou de l'affecter au compte report à nouveau ou de le transférer à un compte de réserve extraordinaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21.- L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou l'associé unique (le cas échéant), doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 22.- La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou l'associé unique (le cas échéant) qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 23.- Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 janvier 2004.

Souscription - Libération

La part sociale unique représentant le capital social a été entièrement souscrite par TAYLOR WOODROW Plc, pré-nommée, et a été intégralement libérée en numéraire, le montant de GBP 10.500 (dix mille cinq cents Livres) est donc disponible pour la Société, preuve de cela ayant déjà été donnée au notaire.

Frais

Pour les besoins de l'administration de l'enregistrement, le capital de la société est évalué à EUR 14.950,- (quatorze mille neuf cent cinquante euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille deux cents euros.

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de Classe A pour une durée indéterminée:

- M. Steve Impey, résidant à 7 Wayborne Grove, Ruislip, Middlesex, HA4 7DA, Royaume-Uni;

- M. Andy Hurst, résidant à 61 Meriden Road, Hampton-in-Arden, Solihull, West Midlands B92 0BS, Royaume-Uni;

2) Sont nommés gérants de Classe B pour une durée indéterminée:

- M. John Elkington, résidant à Calle Servants 18, Sotogrande, San Roque, Cadiz 11310, Spain;

3) Sont nommés gérants de Classe C pour une durée indéterminée:

- M. Aidan Foley, résidant à 7 rue des Roses, L-1445 Luxembourg;

- M. Vivian Peelo, résidant à 23 Bramley Heath, Castleknock, Dublin 15, Ireland;

Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société se trouvera engagée par:

- La signature conjointe d'un gérant de Classe B et d'un gérant de Classe C;

- La signature conjointe de trois gérants, pourvu que deux au moins d'entre eux soient des gérants de Classe B et/ou de Classe C, et que l'un au moins d'entre eux soit un gérant de Classe A ou de Classe B;

pour tous les actes dans la limite de l'objet social ou de la Loi.

2) Le siège social de la Société est établi au 69A boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des même personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Frérot, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 92, case 6. – Reçu 149,67 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

J. Elvinger.

(002200.3/211/488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

CAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 35.292.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n° 147 du 25 mars 1991.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CAPE S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002228.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

CAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 35.292.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n° 147 du 25 mars 1991.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CAPE S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002231.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

CAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 35.292.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n° 147 du 25 mars 1991.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CAPE S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002234.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

ASIA VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 73.346.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 3 décembre 2003 que:

1. L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1331 Luxembourg, 45, Boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2. L'Assemblée a décidé de remplacer Maître Roy Reding de son poste d'administrateur avec effet immédiat. Décharge de sa gestion lui est accordée.

3. L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur en remplacement de Maître Roy Reding, Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005. Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003066.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PASE PRIVATE EQUITY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 82.129.

RECTIFICATIF

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société lors de sa réunion du 26 novembre 2003

- Les comptes annuels au 30 juin 2003 sont approuvés à l'unanimité.
- Le résultat de l'exercice est réparti comme suit:

	USD
Profit pour la période de l'exercice	23.693.070,-
Dividende Intérimaire payé	- 23.537.972,-
Profit reporté en avant	584.929,-
Profit à reporter	<u>740.027,-</u>

- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 30 juin 2003.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire à savoir:

Administrateurs

M. Langley Alexander Walker
M. Marc Georges Wilkinson
M. Robert M. Cowper
M. William F. Payne
M. Antony D. Field
Mme Louise Knapp

Commissaire aux comptes

TEMPLE AUDIT s.c. (anciennement PIM GOLDBY s.c.) 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002196.3/631/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

BREFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 90.542.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 24 juillet 2003 que:

1. L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2. L'Assemblée a décidé de remplacer Maître Roy Reding de son poste d'administrateur avec effet immédiat. Décharge de sa gestion lui est accordée.

3. L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur en remplacement de Maître Roy Reding, la société CD-GEST, S.à r.l. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 45, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003072.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

CAROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.618.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 21 novembre 2003

- Les mandats d'Administrateurs de catégorie A de Madame Rosaria Marazzi, administrateur de sociétés, demeurant à I-Sassuolo-Modena, et de Monsieur Gian Pietro Severi, administrateur de sociétés, demeurant à I-Sassuolo-Modena, ainsi que les mandats d'Administrateurs de catégorie B de Messieurs Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 66, cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem, de Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant privé, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, et de François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 13, rue Beamt, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

CAROFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002205.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

GERADPARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.635.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 avril 2003 que:

- la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts-comptables, ayant son siège à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de FIDU-CONCEPT, S.à r.l. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002172.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

EMAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.252.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 septembre 2003

- Les mandats d'administrateurs de catégorie A de Monsieur Filippo Marazzi, industriel, demeurant à Sassuolo, Italie, et de Madame Emanuela Verlicchi, industriel, demeurant à Sassuolo, Italie, ainsi que les mandats d'administrateurs de catégorie B de Messieurs Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem, de Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, et de Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant au 109, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- le mandat de Commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

EMAV S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002208.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

MUM MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9901 Troisvierges, 36, rue Joseph Conrad.
R. C. Diekirch B 6.000.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 novembre 2003 que:

- Le siège de la société est transféré du 9, rue de Drinklange à L-9901 Troisvierges au 36, rue Joseph Conrad à L-9901 Troisvierges.

- Messieurs Georges Feltes, Mario Den Tandt et Emile Den Tandt sont révoqués de leurs fonctions d'administrateur. Décharge leur est donnée pour l'exécution de leur mandat.

- Sont nommés nouveaux administrateurs:

Madame Ingeborg Ury-Weber, née le 24 juin 1962 à St. Vith, et demeurant à L-9908 Troisvierges, 36, rue Josy Conrad,

Monsieur Jean-Pierre Ury, né le 9 juin 1940 à Rollingen, et demeurant à L-4204 Esch-sur-Alzette, 4, rue Large.

Leur mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2009.

- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Michel Ury, né le 30 janvier 1961 à Troisvierges, et demeurant à L-9908 Troisvierges, 36, rue Joseph Conrad.

La société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans tous les domaines de l'exploitation directement ou indirectement en relation avec l'objectif de la société.

- La société FIDUCIAIRE CONSEIL, S.à r.l., sise à L-9964 Huldange, 24, rue de Hautbellain est révoquée de ses fonctions de commissaire aux comptes. Décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat.

- Est nommée commissaire aux comptes en remplacement, la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG), sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Son mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(900110.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 2004.

IRMAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 97.914.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002605.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

BJ SERVICES COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 192.265.000,- USD.**Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 78.148.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société BJ SERVICES COMPANY, S.à r.l. (la Société) tenue à Luxembourg en date du 15 décembre 2003, que:

1. Le conseil de gérance est désormais composé de quatre membres.
2. Le mandat de M. Taylor M. Wichard se terminera le 16 décembre 2003.
3. M. Jeffrey Edward Smith, cadre dirigeant, et M. Bret Wells, administrateur, sont nommés comme gérants de la Société avec effet au 16 décembre 2003 pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels pour l'année sociale 2004.
4. Les mandats de James W. Stewart et Marc Feider ont été renouvelés pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes pour l'année sociale 2004.

A ce jour, le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. James W. Stewart;
- M. Marc Feider;
- M. Bret Wells; et
- M. Jeff Smith.

Pour extrait et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002332.3/253/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

BJ SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 605.391.800,- USD.**Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.063.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société BJ SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l. (la Société) tenue à Luxembourg en date du 15 décembre 2003, que:

1. M. Jeffrey Edward Smith, cadre dirigeant, est nommé comme gérant de la Société avec effet au 16 décembre 2003 pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels pour l'année sociale 2004 en remplacement de M. Taylor M. Whichard.
2. Les mandats de James W. Stewart, Bret Wells et Marc Feider ont été renouvelés pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels pour l'année sociale 2004.

A ce jour, le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. James W. Stewart;
- M. Marc Feider;
- M. Bret Wells; et
- M. Jeff Smith.

Pour extrait et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002327.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

CAVES SUNNEN-HOFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-5441 Remerschen, 6, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 74.680.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002182.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

KADANT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.943.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the nineteenth December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

KADANT INTERNATIONAL LLC LUXEMBOURG S.C.S., having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade Register (the «Shareholder»), here represented by Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a limited liability company.

Form - Name - Corporate object - Registered office - Duration**I. Form**

The Company is a limited liability company («société à responsabilité limitée»), governed by the present articles and by the Luxembourg company law dated 10 August 1915 as amended (the «Law»).

II. Name of the Company

The name of the Company is KADANT LUXEMBOURG, S.à r.l.

III. Corporate object

The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through shareholdings, contributions, underwritings, firm purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents, trade marks licences and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the «Loi sur le régime fiscal des sociétés de participations financières du 31 juillet 1929».

The Company can perform all operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

IV. Registered office

The registered office of the Company is located in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided for by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

V. Duration

The Company has an unlimited duration.

Capital - Shares**VI. Share capital**

The share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) issued shares, of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The aforesaid share capital may be reduced at any time. Such reduction shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders, taken with a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

VII. Transfer of shares

The shares may be freely transferred between shareholders, subject to a simple inscription being made to this effect in the share register.

However, the transfer of shares inter vivos to a non-shareholding third party may only be carried out subject to authorisation granted by a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

For all other share transfers, reference shall be made to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

VIII. Repurchase of shares

The Company shall have power to repurchase its own shares, against cash or non cash consideration. Such repurchased shares, as well as any own shares that the Company would have received, shall be cancelled immediately as soon as they are received and owned by the Company.

Any repurchase shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders, taken with a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

If the repurchase price is in excess of the nominal value of the shares to be repurchased, the repurchase may only be decided to the extent that sufficient distributable sums, within the meaning of article 72-1 of the Law, are available as regards the excess purchase price.

Management

IX. Managers

The Company will be managed by at least one manager. The managers need not be shareholders of the Company. Where more than one manager is appointed, the managers shall form a management board.

The managers shall be appointed either by the by-laws or by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of a sole shareholder, by decision of the sole shareholder.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) shall decide on the remuneration and the terms and conditions of the mandate of each manager.

The managers may be removed ad nutum, i.e. they may be removed at any time, with or without justified cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

X. Meetings of Managers

The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers to be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers shall meet when convened by one manager. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given by word of mouth, in writing, or by fax, cable, telegram or telex to each manager. The notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram or telex to each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means a proxy, being manager or not.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

A meeting of managers, which takes place by way of videoconference, telephone conference or other communications equipment will be treated as taking place where most of the participants are. The meeting is also deemed to take place in Luxembourg in the event that there would be no largest group of managers at the same place (in the case of an even number of managers).

All deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes, which have to be signed by all the managers present or represented.

In the case of a board of managers held by phone, videoconference, or other communications equipment, the board minutes duly signed and approved by all managers present or represented shall have the same effect as minutes of resolutions passed at a meeting of the board of managers. In this case, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing in a single document, transmitted by circular way by ordinary mail, fax, and by electronic mail for scanned document, or formulated in writing in several separate documents having the same content signed and sent by each manager present or represented.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board must be taken by the simple majority of the votes cast of the managers present or represented.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case be) fall within the scope of competence of the board of managers. For avoidance of any doubts, it is expressly stipulated that all resolutions relating to any transfers of the Company's assets, even when these assets represent all of the Company's assets, shall be taken by resolutions of the board of managers.

XI. Signatory powers

In the case of sole manager, the Company shall be bound only by the sole signature of this manager. In case of plurality of managers, the Company shall be bound only by the joint signature of two managers. The latter may however, subject to applicable law, sign any document, act or paper by counter-party, i.e. each manager may append his signature on a different original of the same document.

The board of managers may from time to time sub-delegate its power for specific tasks to one or several agent(s) ad hoc, who need not be shareholders or managers of the Company.

The board of managers may notably appoint such agent(s) to act as its representative at any shareholder meeting of any subsidiary of the Company, to attend any such meeting, and to vote and to take any and all decisions on the agenda of the meeting, on behalf of the Company, and to pass and sign all acts, papers, minutes and generally to do all the necessary with this regard.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

XII. Liability of managers

No manager assumes any personal obligation in his function concerning the commitments regularly taken by him on behalf of the Company; as a mandatory, he is only responsible for the execution of his mandate.

General Meetings of Shareholders

XIII. General Meeting of Shareholders

Shareholders decisions are taken at Shareholders' meetings.

The sole shareholder exercises the powers devolved to the general meeting of shareholders by the Law. As a consequence thereof, all decisions, which exceed the powers of the board of managers are taken by the sole shareholder.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

One general meeting shall be held annually in Luxembourg within the time limits required in article 163-3° of the Law. Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the notice of the meeting.

XIV. Proceedings - Votes

The holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than 25 (twenty-five).

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Written notices convening a general meeting shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder and to the manager(s) at least 7 (seven) days before the meeting.

All notices must specify the agenda, the date, time and place of the meeting and, in case of an annual meeting, shall specify the meeting as such.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

XV. Quorum - Majority

Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital. However, if this quorum is not reached at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting where the decisions will be taken by the majority of votes cast regardless of the portion of capital represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing three quarters of the share capital. Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the shareholders may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers granted to the meeting of shareholders by the provisions of Section 12 of the Law, relating to the «sociétés à responsabilité limitée». As a consequence thereof, all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

XVI. Accounts

The Company's financial year shall start on 1st January and end on 31st December.

The managers of the Company shall draw up for each financial year of the Company:

- (a) a balance sheet as at the last day of the financial year; and
- (b) a profit and loss account.

The balance sheet along with the profit and loss account will be submitted to the annual general meeting of shareholders.

The shareholders shall be entitled to inspect the Company's annual accounts at its registered office.

XVIII. Profits, Reserves and Dividends

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, 5% (five percent) of the net profits shall be allocated to a legal reserve account.

This allocation shall cease to be obligatory once the legal reserve account represents at least 10% (ten percent) of the share capital and shall resume until this amount is fully restored, if at any time and for any reason, the legal reserve falls to below 10% (ten percent) of the share capital.

The remainder of the net profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of shareholders, which may decide that this remainder be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to a distributable reserve account.

Dissolution - Liquidation

XIX. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure as well as the decease or the suspension of civil rights of any shareholder will not cause the dissolution of the Company.

The extraordinary general meeting of the shareholders must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms and conditions thereof.

XX. Liquidation

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the extraordinary general meeting of the shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law**XXI. Applicable Law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2004.

*Subscription and Payment**Subscription*

The shares have been subscribed as follows: KADANT INTERNATIONAL HOLDINGS Inc. S.C.S., the pre-named Shareholder, holder of all the 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Payment

The subscribed shares have been entirely paid up in cash of EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred Euro), therefore this amount is as from now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 183 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915 as amended, have been fulfilled, and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers granted to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Thomas O'Brien, Chief Financial Officer, residing at 9A Clover Hill Drive, Chelmsford, Massachusetts 01824, USA;

- Ms. Sandra Lambert, General Counsel, residing at 149 College Road, Concord, Massachusetts 01742 USA.

Only the joint signature of two managers shall bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law, which may, subject to applicable law, be by counter-party, i.e. each manager may append his signature on a different original of the same document.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

KADANT INTERNATIONAL LLC LUXEMBOURG S.C.S., avec siège social à, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé»), représentée par M. Patrick van Hees, juriste, domicilié à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en vertu de procurations sous seing privé leur délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée.

Forme - Dénomination - Objet - Siège social - Durée**Ier. Forme**

La Société est une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les présents statuts et par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

II. Dénomination

La dénomination de la société sera KADANT LUXEMBOURG, S.à r.l.

III. Objet

L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et, plus particulièrement, d'acquérir des brevets et licences, de les gérer et de les développer; d'octroyer à toutes sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties; enfin de mener à bien toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

IV. Siège social

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par la Loi.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales (sous forme d'établissement permanent ou non), tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou l'affaiblissement de la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures de transfert du siège social seront faites et portées à la connaissance des tiers par la gérance.

V. Durée

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Capital - parts sociales

VI. Capital social

Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales émises d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social ci-dessus peut être réduit à tout moment. Une telle réduction de capital doit être décidée par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, prise à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VII. Transfert de parts

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés par une simple inscription sur le registre des associés.

Les parts sociales ne pourront être transmises entre vifs à des non-associés sans que des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social n'y aient consenti lors d'une assemblée générale.

Tout autre transfert de parts sociales se fera conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

VIII. Rachat de parts sociales

La Société pourra racheter ses propres parts sociales en contrepartie d'un apport en numéraire ou non. Les parts ainsi rachetées, ainsi que toutes parts sociales que la Société aurait reçues, devront être immédiatement annulées dès qu'elles sont reçues et possédées par la Société.

Tout rachat devra être autorisé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire adoptée à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, ledit rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes, telles que définies par l'article 72-1 de la Loi, eu égard au surplus du prix de rachat.

Gérance

IX. Gérants

La Société est gérée en tous temps par au moins un gérant. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés soit par les Statuts, soit par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple ou, en cas d'associé unique, par décision de l'associé unique.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) décidera de la rémunération et déterminera les conditions du mandat de chaque gérant.

Les gérants peuvent être révoqués ad nutum, c'est-à-dire en tout temps, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

X. Conseil de gérance

Les décisions des gérants sont prises lors des réunions du conseil de gérance qui se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un seul gérant. Toute convocation devra préciser l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature de l'objet sous discussion.

Les convocations pourront être faites par voie orale, par écrit ou bien par fax, câble, télégramme ou télex à chaque gérant. La convocation peut être levée par voie de consentement écrit ou bien par fax, câble, télégramme ou télex à chaque gérant. La réunion sera réputée dûment tenue sans convocation dans le cas où tous les gérants sont présents ou représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié une autre personne, gérant ou non, pour le représenter.

Chaque gérant peut, et tous les gérants peuvent, participer à un conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Un conseil de gérance qui a lieu par téléphone, vidéoconférence ou tout autre équipement de communication est considéré comme ayant lieu à l'endroit où se trouve la majorité des participants. Le conseil de gérance est également considéré comme ayant lieu à Luxembourg dans l'hypothèse où il n'y aurait pas une majorité de gérants à un même endroit (dans le cas d'un nombre pair de gérants).

Toutes les délibérations du conseil de gérance devront faire l'objet d'un procès-verbal, qui devra être signé par tous les gérants présents ou représentés.

Dans le cas d'un conseil de gérance tenu par téléphone, vidéoconférence ou tout autre équipement de communication, le procès-verbal dûment signé et approuvé par tous les gérants présents ou représentés produit le même effet que le procès-verbal de résolutions prises à une réunion du conseil de gérance. Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit dans un document unique, transmis par voie circulaire par courrier ordinaire, télécopie, et par courrier électronique pour des documents scannés, ou formulées par écrit par plusieurs documents séparés ayant le même contenu signées et envoyées par chaque gérant présent ou représenté.

Sauf si autrement précisé par les présents Statuts, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité simple des votes des gérants présents ou représentés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant), seront de la compétence du conseil de gérance. Si besoin est, il est expressément stipulé que toutes les résolutions prises en relation avec les transferts des biens de la Société, même dans le cas où ces biens représentent l'intégralité des biens de la Société, seront prises par décision du conseil de gérance.

XI. Pouvoirs de signature

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature de ce dernier. En cas de pluralité d'Associés, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Ceux-ci peuvent toutefois, sous réserve de la loi applicable, signer tout document, acte ou papier par contresing, i.e. chaque gérant peut apposer sa signature sur un document original différent identique à ceux signés par les autres gérants.

Le conseil de gérance peut de temps en temps subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quels(s) peut(vent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance peut notamment nommer un/de tel(s) agent(s) pour agir comme son représentant à toute réunion de l'assemblée des actionnaires de toute filiale de la Société, pour être présent à une telle réunion, et pour voter et prendre chacune des décisions et toutes les décisions figurant à l'ordre du jour de la réunion, pour le compte de la Société, et pour passer et signer tous actes, papiers, procès-verbaux et généralement pour faire tout le nécessaire à cet égard.

Le conseil de gérance déterminera les pouvoirs, tâches et rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée ainsi que toute autre condition de leur mandat.

XII. Responsabilité des gérants

Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée Générale des associés

XIII. Assemblée générale des associés

Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être rédigés par écrit.

Une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg dans les délais déterminés à l'article 163-3° de la Loi.

Toute autre assemblée générale des associés pourra valablement se tenir au lieu et à la date, tels que spécifiés dans la convocation à l'assemblée.

XIV. Procédure - Votes

La tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq).

Dans ce cas, la gérance pourra décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulée par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Les convocations écrites à une assemblée générale devront être faites en conformité avec la Loi et seront adressées à chaque associé et aux gérants au moins 7 (sept) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier l'ordre du jour, la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et, dans le cas d'une assemblée générale annuelle, devra préciser qu'il s'agit de l'assemblée générale annuelle.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et établissent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale confère un droit de vote égal et chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation.

XV. Quorum - Majorité

Les résolutions ne sont valablement adoptées par les associés que pour autant qu'elles sont prises par ces derniers représentant plus de la moitié du capital. Cependant, si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée où les décisions seront prises à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quart du capital social. Chaque assemblée se tiendra à Luxembourg ou en tout autre lieu que les associés pourront décider.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions du chapitre 12 de la Loi, relativement aux «sociétés à responsabilité limitée». En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

XVI. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Les gérants de la Société établiront pour chaque exercice social de la Société:

- a) un bilan au dernier jour de l'exercice social; et
- b) un compte de profits et pertes.

Le bilan ainsi que le compte de profits et pertes seront soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Les associés pourront prendre communication au siège de la Société des comptes annuels.

XVII. Profits, Réserves et Dividendes

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) des bénéfices nets seront affectés au compte de réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social et devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve tombe en dessous de cette limite de 10% (dix pour cent).

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui peut décider de distribuer ce solde au titre de dividendes entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve disponible.

Dissolution - Liquidation

XIX. Dissolution

L'insolvabilité ou la faillite ou toute autre procédure similaire ainsi que le décès ou la déchéance des droits civiques de tout associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire des associés doit donner son accord à la dissolution ou à la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

XX. Liquidation

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société

Loi applicable

XXI. Loi applicable

Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Mesures transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour pour se finir le 31 décembre 2004.

Souscription et Paiement

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

KADANT INTERNATIONAL LLC LUXEMBOURG S.C.S., l'Associé précité, propriétaire de toutes les 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune.

Paiement

Les parts souscrites ont été entièrement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Vérification

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prescrites à l'article 183 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, ont été remplies, et se porte expressément témoin de leur accomplissement.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Mr Thomas O'Brien, domicilié à, 9A Clover Hill Drive, Chelmsford, Massachusetts 01824, USA;
- Ms Sandra Lambert, domicilié à, 149 College Road, Concord, Massachusetts 01742 USA.

La Société se trouvera engagée seulement par la signature conjointe des deux gérants pour tous les actes tombant dans les limites définies par l'objet de la Société et les dispositions de la Loi. Toutefois les gérants peuvent, sous réserve de la loi applicable, signer tout document, acte ou papier par contresigne, i.e. chaque gérant peut apposer sa signature sur un document original différent identique à ceux signés par les autres gérants.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné, avons apposé notre sceau et notre signature à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 76, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

J. Elvinger.

(003121.3/211/473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE PASCAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 35.856.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 13 juin 2002 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus et Monsieur Koen Lozie, Administrateurs.

L'assemblée générale prend acte de la décision de Monsieur Eric Berg, Administrateur, de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie de sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:

COSAFIN S.A.,

Domiciliée 23, avenue de la Porte-Neuve

L-2227 Luxembourg.

L'assemblée générale prend acte de la décision de Monsieur Joseph Winandy, commissaire aux comptes, de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie de sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:

Monsieur Pierre Schill

18A, boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002160.3/1172/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

UTAH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.942.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Mr Bo Söderberg, Company Director, born in Uppsala on December 29, 1942, residing at Standvägen 53, SE-115 23 Stockholm, Sweden.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is UTAH, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred euro), represented by 650 (six hundred fifty) shares of EUR 50.- (fifty euro) each, distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

- 250 (two hundred fifty) ordinary shares, each of EUR 50.- (fifty euro), hereafter altogether referred to as the «Ordinary Shares»;
- 400 (four hundred) redeemable shares, each of EUR 50.- (fifty euro), hereafter altogether referred to as the «Preferred Shares», which are divided into 4 (four) classes of 100 (one hundred) shares each.

Art. 9. Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 10. The rights and preferences of the shares issued by the Company shall be the following:

The Ordinary Shares are non-redeemable shares.

The Preferred Shares are redeemable shares, at the option of the Company only under the terms and conditions stipulated in the present clause, such as follows.

a) In the event the Company decides to exercise its option of redemption, it may not redeem part only of a specific class of shares, but may only redeem all of the shares comprised into a class of shares, in their entirety.

b) The Company may only exercise the option to redeem a class of shares under the condition that at the time of the redemption such as described below, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or as the case may be according to an interim balance-sheet of the Company drawn up on the date of the redemption.

c) Any class of redeemable shares may only be redeemed at the time and during the period, such as described below:

- The Class A Shares relates to the financial year ending on 31 December 2004 (hereafter referred to as «FY 1») and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2004 and ending on 31 December 2005;

- The Class B Shares relates to the financial year ending on 31 December 2005 (hereafter referred to as «FY 2»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2005 and ending on 31 December 2006;

- The Class C Shares relates to the financial year ending on 31 December 2006 (hereafter referred to as «FY 3»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2006 and ending on 31 December 2007;

- The Class D Shares relates to the financial year ending on 31 December 2007 (hereafter referred to as «FY 4»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2007 and ending on 31 December 2008;

d) In the case where a class of shares has not been redeemed for any reason, then the Company may opt for the redemption of the same class of shares during the financial years subsequent to FY 5, and, in case of numerous classes of shares not redeemed after FY 5, pursuant to the increasing order of the number of the classes of shares. Any class of shares that has not been redeemed may, pursuant to this increasing order, be indefinitely redeemed, without any limitation of time, until the option to redeem is finally exercised by the Company. Such second round redemption shall occur pursuant to the same terms and conditions as the first round redemption, such as described in the present article 10, to the exception of sub-paragraph c) above.

e) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted at an extraordinary general meeting at the unanimity of the shareholders as the case may be, upon proposal by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

f) The redemption price per share (the «Share Redemption Price») shall be calculated as follows:

$$\text{Share Redemption Price} = \text{Share Nominal Value} + \frac{\text{Distributable sums}}{\text{Number of the shares in the Class of shares redeemed}}$$

Where:

- The Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;

- The Distributable Sums are all distributable sums pursuant to the approved annual accounts of the financial year to which the Class of Shares concerned relates, in the meaning of article 72-1 of the Law.

g) The interim redemption price per share (the «Interim Share Redemption Price») shall be calculated as follows:

$$\text{Interim Share Redemption Price} = \text{Interim Share Nominal Value} + \frac{\text{Interim Distributable sums}}{\text{Number of the shares in the Class of shares redeemed}}$$

Where:

- The Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;

- The Interim Distributable Sums are the realised profits since the end of the last financial year preceding the one to which the Class of Shares concerned is related to, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles, as resulting from the Interim Accounts.

h) Any redeemed shares shall be cancelled immediately as soon as they are received and owned by the Company, and therefore the Company's share capital shall be decreased accordingly.

i) Any amendment of any stipulations of the present article 10 as well as any amendment relating to articles 17 and 18 shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, adopted at the extraordinary general meeting of the shareholders at the unanimity of all the shareholders.

Art. 11. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

Subscription - Payment

All the 650 (six hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by Mr Bo Söderberg, pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company UTAH, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- EUR.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration

Mr Godfrey Abel, Private Employee, born in Brixworth on July 2, 1960, residing at 46A, avenue John f. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound the sole signature of its single manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Bo Söderberg, Administrateur, né à Uppsala, le 29 décembre 1942, résidant à Standvägen 53, SE-115 23 Stockholm, Suède

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce

compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera UTAH, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cent euro), représenté par 650 (six cent cinquante) parts sociales entièrement souscrites, d'une valeur de EUR 50,- (cinquante euro) chacune, réparties en types et classes de parts comme suit:

- 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires chacune de EUR 50,- (cinquante euro) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Ordinaires»;

- 400 (quatre cent) parts sociales rachetables, chacune de EUR 50,- (cinquante euro) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Préférentielles», qui sont divisées en 4 (quatre) catégories de 100 (cent) parts sociales chacune.

Art. 9. Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Préférentielle, confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Chaque part sociale est de même rang que toute autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividendes.

Art. 10. Les droits et les préférences des parts sociales souscrites par la Société seront établis comme suit:

Les Parts Sociales Ordinaires sont des parts non rachetables.

Les Parts Sociales Préférentielles sont des parts sociales rachetables à l'option de la Société, et seulement sous les conditions générales stipulées dans la présente clause, à savoir:

a) Dans le cas où la Société décide d'exercer son option de rachat, elle ne peut pas racheter seulement une partie spécifique d'une classe de parts sociales, mais peut seulement racheter toutes les parts sociales comprises dans une classe de parts sociales, dans leur intégralité.

b) La Société ne peut exercer l'option de rachat d'une classe de parts sociales que si et seulement si, au moment du rachat comme décrit ci-dessous, les comptes annuels approuvés du dernier exercice financier de la Société, ou, le cas échéant, un bilan intérimaire de la Société établi à la date du rachat, établissent que la Société a fait des profits ou dispose de réserves disponibles pour la distribution, d'un montant suffisant.

c) Quelle que soit la classe de Parts Sociales Préférentielles, elle ne peut être rachetée qu'au moment et durant les périodes ci-après définies:

- Les Parts Sociales de classe A se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2004 (ci-après mentionné comme «FY 1») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2004 et se terminant le 31 décembre 2005;

- Les Parts Sociales de classe B se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005 (ci-après mentionné comme «FY 2») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2005 et se terminant le 31 décembre 2006;

- Les Parts Sociales de classe C se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006 (ci-après mentionné comme «FY 3») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2006 et se terminant le 31 décembre 2007;

- Les Parts Sociales de classe D se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 (ci-après mentionné comme «FY 4») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2007 et se terminant le 31 décembre 2008;

d) Au cas où, pour quelque raison que ce soit, une classe de parts sociales n'a pas été rachetée, la Société peut opter pour le rachat de cette même classe de parts sociales pendant les exercices financiers ultérieurs à FY 5 et, en cas de nombreuses classes de parts sociales non rachetées après FY 5, par ordre croissant des numéros des classes de parts sociales. N'importe quelle classe de parts sociales qui n'a pas été rachetée peut, en respectant cet ordre croissant, être indéfiniment rachetable, sans aucune limitation de temps, jusqu'à ce que l'option d'achat soit finalement exercée par la Société. Un tel deuxième tour de rachat se déroulera conformément aux mêmes conditions générales que le premier tour de rachat, comme décrit dans l'article présent 10, à l'exception de sous-paragraphe c) ci-dessus.

e) Le rachat sera effectué par une décision de l'associé unique ou à l'unanimité des associés adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés suivant le cas, sur proposition du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

f) Le prix de rachat des parts sociales (le «Prix de rachat des Parts») sera calculé de la manière suivante:

$$\text{Prix de rachat des Parts} = \text{valeur nominale de la part} + \frac{\text{Sommes distribuables}}{\text{Nombre de parts dans la Classe de parts rachetée}}$$

Où:

- La Valeur nominale de la part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;

- Les sommes distribuables correspondent aux sommes distribuables sur base des comptes annuels approuvés de l'exercice financier auquel se rapporte la classe d'action dans le sens de l'article 72-1 de la Loi.

g) Le prix intérimaire de rachat des parts sociales (le «Prix intérimaire de rachat des Parts») sera calculé de la manière suivante:

$$\text{Prix intérimaire de rachat des Parts} = \text{valeur nominale Intérimaire de la part} + \frac{\text{Sommes distribuables}}{\text{Nombre de parts dans la Classe de parts rachetée}}$$

- La valeur nominale intérimaire de rachat de part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;

- Les sommes intérieures distribuables correspondent aux profits réalisés à compter de la clôture du dernier exercice financier précédent celui auquel la classe d'action rachetable se rapporte, augmenté des profits à terme et réserves distribuables, mais diminué des pertes à terme et sommes devant être allouées à une réserve devant être établi en conformité avec la Loi et les Articles comme résultant de comptes intérieures.

h) Toute part rachetée sera immédiatement annulée aussitôt qu'elle aura été reçue et acquise par la Société, et dès lors le capital social de la Société sera réduit d'autant.

i) Toute modification d'une quelconque stipulation du présent article 10 ainsi que toute modification relative aux articles 17 et 18 sera décidée par résolution de l'associé unique ou adoptée lors d'une assemblée générale des associés à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les 650 (six cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Bo Söderberg, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cent euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- EUR.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, résidant au 46 A, Avenue John f. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 91, case 4. – Reçu 325 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

J. Elvinger.

(003119.3/211/462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

S.A. DES EAUX MINERALES DE BECKERICH, Société Anonyme.

Siège social: Beckerich.

R. C. Diekirch B 93.693.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 décembre 2003 que:

- les comptes annuels 2002 sont approuvés et la proposition d'affectation du résultat est adoptée,
- décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002,
- décharge est donnée au réviseur d'entreprises pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.
- sont nommés administrateurs pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2003:

* M. Pierre Papillaud, industriel, Alençon (France),

* M. Dominique Sauvalle, industriel, Rots (France),

* M. Armin Philipp, commerçant, Appenzell (Suisse),

* M. Camille Gira, bourgmestre, Beckerich,

* M. Lucien Bertemes, directeur, Cessange,

* M. Luc Baeyens, industriel, Marcq En Baroeul (France),

- est nommée réviseur d'entreprises la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l., sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(900111.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 2004.

PARFID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 97.941.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 38.052, représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Roberto Del Luca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, ici représentés par Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 10 décembre 2003.

2. ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, représentée par deux de ses administrateurs, Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, ici représentés par Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 10 décembre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de PARFID S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mars à 16.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille quatre.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille trois.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les sociétés comparantes ont souscrit les actions et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prénommée:	30.900.-	30.900.-	309
2) ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prénommée:	100.-	100.-	1
Total:	31.000.-	31.000.-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.550,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Michele Canepa, employé privé, né à Genova (I) le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, né à San Donà di Piave, Venezia (I), le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

- La société anonyme PAN EUROPEAN VENTURES S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 38.052.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme CO-VENTURES S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 48.838.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Rossi, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 12 décembre 2003, vol. 467, fol. 40, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 janvier 2004.

A. Lentz.

(003112.3/221/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

GEVAPAN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 22.653.

Suite au transfert de siège de la société GEVAPAN INVEST HOLDING S.A., la convention de domiciliation conclue avec la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. est résiliée avec effet au 18 décembre 2003.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002345.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

COWEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 76.808.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2004.

COWEN HOLDING S.A.

Signature

(003115.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

COWEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 76.808.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2004.

COWEN HOLDING S.A.

Signature

(003120.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

COWEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 76.808.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2004.

COWEN HOLDING S.A.

Signature

(003122.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

TILBURY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 94.733.

—
Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 9 décembre 2003

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de TILBURY INVESTMENTS S.A., il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de TCG GESTION S.A. et CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., tous deux ayant leur siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société, avec effet immédiat et de leur donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de cette assemblée;

- d'accepter la nomination de M. Adrian Werthein, domicilié à Cordoba 1561, 2° piso, Ciudad de Buenos Aires comme administrateur de la société avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de M. Gerardo Werthein, domicilié à Cordoba 1561, 2° piso, Ciudad de Buenos Aires comme administrateur de la société avec effet immédiat.

Les gérants sont désormais:

- M. Adrian Werthein,
- M. Gerardo Werthein,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002375.3/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

STEAM & DIESEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 77.316.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 5 janvier 2004

Conseil d'administration:

Monsieur Nikolaos Vagiakakos, Monsieur Marius Kaskas et la société STEAM & DIESEL INTERNATIONAL LTD ayant été révoqués de leurs fonctions d'administrateurs de la société STEAM & DIESEL INTERNATIONAL S.A., l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat:

- Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- Monsieur Jean Vandeworde, comptable, demeurant à L-8363 Greisch, 19, rue de Tuntange;
- La société @CONSEILS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Administrateur-délégué:

Monsieur Nikolaos Vagiakakos a été révoqué de ses fonctions d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Commissaire aux comptes:

La société HARVARD BUSINESS SERVICES INC. ayant été révoquée de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société STEAM & DIESEL INTERNATIONAL S.A., l'assemblée générale a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat la société READ, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Siège social:

L'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social de la société STEAM & DIESEL INTERNATIONAL S.A. du L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002343.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

CERCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 96.432.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le Conseil d'Administration tenu en date du 6 novembre 2003 que:

1. Monsieur Hohn Helmut, comptable, demeurant 12, Mühter Weg à D-54578 Walsdorf, a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'Administration pour une durée de 6 ans en remplacement de Madame Magali Mazuer, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002348.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

SOCRATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.526.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AM01462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(002186.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

BECKERICH PREFORMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Beckerich.
R. C. Luxembourg B 93.691.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 décembre 2003 que:

- les comptes annuels 2002 sont approuvés et la proposition d'affectation du résultat est adoptée,
- décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002,
- décharge est donnée au réviseur d'entreprises pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

- sont nommés administrateurs pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2003:

* M. Pierre Papillaud, Alençon (France),

* M. Lucien Bertemes, Cessange,

* M. Michel Doublet, Chenay (France),

- est nommée réviseur d'entreprises la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(900112.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 2004.

S.A. DES EAUX MINERALES GAZEIFIEES DE BECKERICH, Société Anonyme.

Siège social: Beckerich.
R. C. Luxembourg B 93.692.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 décembre 2003 que:

- les comptes annuels 2002 sont approuvés et la proposition d'affectation du résultat est adoptée,
- décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002,
- décharge est donnée au réviseur d'entreprises pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

- sont nommés administrateurs pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2003:

* M. Pierre Papillaud, industriel, Alençon (France),

* M. Dominique Sauvalle, industriel, Rots (France),

* M. Armin Philipp, commerçant, Appenzell (Suisse),

* M. Pierre Giraud, industriel, St. Gratien (France),

* M. Camille Gira, bourgmestre, Beckerich,

* M. Lucien Bertemes, directeur, Cessange,

* M. Luc Baeyens, industriel, Marcq En Baroeul (France),

- est nommée réviseur d'entreprises la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l., sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(900113.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 2004.

NAKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.106.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Signature.

(002188.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

WPP LUXEMBOURG SQUARE LLC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 89.180.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(002306.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

WPP LUXEMBOURG SQUARE LLC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15,000.-.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 89.180.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société le 17 décembre 2003

L'Associé Unique de la Société, étant YORK MERGER SQUARE 2003 CORP., une société constituée selon les lois du Delaware (États-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 15 East North Street, Dover, Delaware 19901, États-Unis d'Amérique (l'Associé Unique), a approuvé le bilan, les comptes de profits et pertes et les annexes ainsi que le rapport du conseil de gérance pour l'exercice social clos au 31 décembre 2002.

L'Associé Unique a décidé de reporter le solde de la perte réalisée pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2002, soit un montant de USD 45.

L'Associé Unique a donné pleine et entière décharge (quitus), aux membres du conseil de gérance pour l'exécution de leur mandat respectif pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002304.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

LA FINANCIERE ALTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue du Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 81.647.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 décembre 2003 que Madame Hana Barda, demeurant 32, avenue Amandolier à Genève CH-1208, a été nommé administrateur de type B, en remplacement de Monsieur Jean Jacques Druart, démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002179.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

CITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 83.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07526, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002253.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

UMTS PROJECT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.307.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(002292.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

**UMTS PROJECT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. SYNTEK CAPITAL LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.307.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
tenue à Luxembourg, le 23 décembre 2003*

L'assemblée a constaté que les pertes de la Société au 31 décembre 2002 excèdent les trois quarts de son capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée a décidé de dissoudre la Société.

Pour extrait et publication

UMTS PROJECT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002294.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

**UMTS PROJECT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. SYNTEK CAPITAL LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.307.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société,
tenue au siège social de la Société, le 23 décembre 2003*

L'assemblée a approuvé le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002, ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes.

L'assemblée a décidé de reporter la perte de l'exercice clos au 31 décembre 2002 d'un montant de EUR 110.787.623 à l'exercice suivant.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de KPMG AUDIT en tant que commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2003.

Pour extrait et publication

UMTS PROJECT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002296.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

SEAWALL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 85.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07561, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002307.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

WATTICHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.
R. C. Luxembourg B 48.060.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juin 1994, acte publié au Mémorial C n° 421 du 27 octobre 1994.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WATTICHT HOLDING S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002243.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

WATTICHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.
R. C. Luxembourg B 48.060.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juin 1994, acte publié au Mémorial C n° 421 du 27 octobre 1994.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WATTICHT HOLDING S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002247.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

OSN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.
R. C. Luxembourg B 82.122.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSN HOLDING S.A.

Signature

(002826.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

UTS S.A., UNITED TRADING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 96.362.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le Conseil d'Administration tenu en date du 6 novembre 2003 que:

1. Monsieur Hohn Helmut, comptable, demeurant 12, Mühter Weg à D-54578 Walsdorf, a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'Administration pour une durée de 6 ans en remplacement de Madame Magali Mazuer, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002350.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

**ESCONDIDO VILLAGE TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme,
(anc. ESCONDIDO VILLAGE TECHNOLOGIES HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.070.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07556, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002264.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FOURSTROKETECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 68.338.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07567, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002311.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FREE NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 81.102.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07573, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002315.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

SON GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.
R. C. Luxembourg B 82.124.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SON GROUP S.A.

Signature

(002847.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ALLIED DYNAMICS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 96.230.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le Conseil d'Administration tenu en date du 6 novembre 2003 que:

1. Monsieur Hohn Helmut, comptable, demeurant 12, Mühter Weg à D-54578 Walsdorf, a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'Administration pour une durée de 6 ans en remplacement de Madame Magali Mazuer, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002351.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FINANCE ORGANIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 14.354.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mai 2002

- Messieurs Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg et Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, sont nommés en tant qu'Administrateurs pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

- HIFIN S.A., société anonyme, 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.454 est nommée en tant que commissaire aux comptes pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme
Pour FINANCE ORGANIZATIONS S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM00982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002352.3/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

TELEMADE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.588.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 novembre 2003

1. Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à I-Vicari (PA), demeurant à L-7396 Hunsdorf, 1, rue de Pretlange, est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

2. La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-2376 Luxembourg, 2, Millegässel est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme
Pour TELEMADE S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM00971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002353.3/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

BK CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 86, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 76.781.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 2003

- La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Certifié sincère et conforme
Pour BK CONSULTING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM00975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(002355.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

MARIZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.660.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 octobre 2003

- Messieurs Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, et Massimiliano Magagnoli, commercialista, né le 9 mars 1962 à I-Bologna, demeurant à I-40124 Bologna, 19 Via D'Azeglio, sont nommés en tant qu'Administrateurs pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

- Le mandat de HIFIN S.A., commissaire aux comptes n'est pas, à sa demande, reconduit. La société TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, 2, Millegässel, L-2156 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 est nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour MARIZ HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM00974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002354.3/696/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

NARECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 27.195.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(002595.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Mc CLOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, allée des Poiriers.
R. C. Luxembourg B 84.534.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mc Clou S.A.

Signature

(002858.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

LISTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 79.307.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1^{er} décembre 2003 que:

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1331 Luxembourg, 45, Boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003086.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

KEISPELT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 70.509.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(002597.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

HASSELT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 89.599.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(002598.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

WORLD WIDE TRADENET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 61.531.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(002600.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

CANDILORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.089.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 décembre 2003 que Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve, a été cooptée au conseil d'administration pour remplacer Madame Martine Gillardin, démissionnaire. L'élection définitive de Mademoiselle Martine Schaeffer et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront proposées à la prochaine Assemblée Générale.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003142.3/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.
